

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 24
Présents : 22
Nombre de suffrages : 23

Date de convocation
17/04/2025

Date d'affichage
17/04/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, M. PASQUEREAU Johann, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procurations(s) :

Mme RANTIERE Charlène donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra

Etai(ent) absent(s) :

M. HERITEAU Antoine

Etai(ent) excusé(s) :

Mme RANTIERE Charlène

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. STEENO Nicolas

Numéro interne de l'acte : D10_04_2025

Objet : Rétrocession à la commune des voiries et espaces publics du lotissement " Domaine de la Redonnière "

Monsieur le Maire rappelle que le lotissement du domaine de la Redonnière a été autorisé par arrêté municipal du 28 juillet 2017, modifié par arrêté du 15 mai 2019. A cet effet, lors de la séance du 28 mars 2019, le conseil municipal de Sèvremont avait accepté le transfert à la commune des voies et des espaces communs du lotissement, une fois les travaux de viabilisation définitive achevés.

La réception des travaux de voirie s'est déroulée le 31 mars 2025 en présence du lotisseur et de représentants de la commune et n'a pas donné lieu à observation.

Monsieur le Maire propose d'accepter la rétrocession à titre gratuit à la commune des parcelles concernées à savoir les parcelles C 1607 (3545 m²) C 1608 (2038 m²), C 1609 (286 m²), C 1610 (239 m²), C 1611 (30 m²), C 1612 (189 m²) à condition que les lotisseurs supportent les frais d'acte relatifs à cette rétrocession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : pour : 22, contre : 0, abstention : 1

Le Secrétaire de séance,
Nicolas STEENO



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY